



Mairie de
SAINT FERREOL D'AURORE

Commune de Loire Semène

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

*Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur
Benoît DUPUIS,*

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 17 SEPTEMBRE 2026

Nombres de membres : 19 Nombre de présents : 16 Date de la convocation : 11/09/2026 Date d'affichage : 11/09/2026	Présents : Benoît DUPUIS – Davy PETRA – Laurence DUMILLIER – Christine BERTHET – Stephanie DUPUIS – Anthony DUMILLIER – Carine ROURE – Isabelle MEUNIER – Isabelle VILLARD – Damien MOURY – Benjamin GLAUDIO – Nicolas PRUDHOMME – Hubert DESCOT – Virginie D'AURIA
	Pouvoirs : julie AULAGNIER avait donné pouvoir à Laurence DUMILLIER – Gwladys VEYRE avait donné pouvoir à Virginie D'AURIA
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le	Secrétaire : Laurence DUMILLIER
	ABSENTS : Julie AULAGNIER – Gwladys VEYRE – Yves FRATTI – Yann JACOB – Denis LAIR

26-09-01– Attribution de délégation à des conseillers municipaux et indemnités – Modification du tableau du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que compte tenu des missions supplémentaires accordées à 3 conseillers municipaux qu'il y a lieu de leur attribuer des délégations à compter du 1^{er} octobre 2026, à savoir

- Anthony DUMILLIER dans le cadre de l'assistance à Denis LAIR pour la gestion des contrats et le suivi financier
- Yves FRATTY, dans le cadre de l'assistance à Denis LAIR et Davy PETRA pour la gestion des réseaux humides
- Virginie D'AURIA, dans le cadre de l'assistance à Isabelle VILLARD pour la gestion du futur recensement de la population de 2027

De ce fait, il conviendrait de leur accorder l'indemnité qui peut être accordée aux conseillers municipaux délégués, soit 6 % du montant brut correspondant à l'indice brut terminal (IBT) de l'échelle indiciaire de la

fonction publique (indice 1027). Ce montant de référence s'établit à 4 110,52 € brut par mois, ce qui fixe l'indemnité maximale brute à 246,63 € sachant que le montant total des indemnités allouées au Maire et aux adjoints et conseillers municipaux délégués est toujours compris dans l'enveloppe constituée du total des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice.

Le nouveau tableau du conseil municipal serait celui-ci :

Fonction	Nom et Prénom	Taux de l'indemnité en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale
Maire	Benoît DUPUIS	51,60%
1er Adjoint	Denis LAIR	19,80%
2ème adjoint	Laurence DUMILLIER	19,80%
3ème Adjoint	Davy PETRA	19,80%
4ème adjoint	Isabelle VILLARD	19,80%
Conseiller municipal délégué n° 1	Anthony DUMILLIER	6,00%
Conseiller municipal délégué n° 2	Yves FRATTY	6,00%
Conseiller municipal délégué n° 3	Virginie D'AURIA	6,00 %

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification du tableau du conseil municipal ainsi que le montant des indemnités aux adjoints et conseillers municipaux délégués de la manière présentée ci-avant.

VOTE : UNANIMITE SUR 16 VOTANTS

26-09-02 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs communaux

Monsieur le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite à l'avancement de grade d'un adjoint administratif principal 1ère classe au grade de rédacteur, ainsi qu'au retour d'un agent en disponibilité

<i>Désignation du grade et du cadre d'emploi</i>	<i>Date de création de l'emploi</i>	<i>au 1^{er} mars 2026</i>	<i>Au 1^{er} octobre 2026</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>
ATSEM principale 1ère classe	01/03/23	1	1	35h
Adjoint technique principal 2ème classe	01/10/12	1	1	35h
Adjoint technique	14/06/13	1	1	35h
Adjoint technique	22/11/21	1	1	35h
Adjoint technique 1ère classe	01/04/23	1	0	35h
Adjoint administratif	08/04/24	1	1	35h
Adjoint Administratif principal 1ère classe	01/03/23	1	0	23h30

Désignation du grade et du cadre d'emploi	Date de création de l'emploi	au 1^{er} mars 2026	Au 1^{er} octobre 2026	Durée hebdomadaire
Adjoint Administratif principal 1ère classe	01/04/26	1	1	28h
Adjoint Administratif	23/09/19	1	1	20h
Adjoint technique principal 2ème classe	23/03/21	1	1	35h
Adjoint technique principal 2ème classe	23/03/21	1	1	35h
Adjoint technique principal 2ème classe	23/03/21	1	1	35h
Rédacteur	01/10/26	0	1	23h30
Technicien Territorial Principal 2ème classe	23/03/21	1	1	35h
Agent de Maîtrise principal	23/03/21	1	1	35h
Agent de Maîtrise	01/10/26	0	1	35h
Attaché	22/11/21	1	1	35h
TOTAL		15	15	

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à modifier le tableau des effectifs de la manière présentée

VOTE : UNANIMITE SUR 16 VOTANTS

26-09-03 – Création d'une seconde place de stationnement de taxi sur le territoire communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2213-3 du Code général des collectivités territoriales, le stationnement des taxis sur la voie publique est soumis à une autorisation administrative délivrée par l'autorité municipale.

Face à l'évolution démographique, économique et aux besoins croissants de mobilité exprimés sur le territoire de la commune, il apparaît nécessaire d'accroître l'offre de transport public particulier de personnes.

Actuellement, le contingent de la commune est fixé à une autorisation de stationnement. Afin de répondre à la demande locale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de porter ce nombre à deux autorisations, en créant une nouvelle place de taxi accompagnée de son Autorisation de Stationnement (ADS) correspondante.

Conformément à la réglementation issue de la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014, cette nouvelle autorisation sera délivrée à titre gratuit, sera personnelle et incessible, et aura une validité de 5 ans renouvelable.

Suite à la demande de Monsieur SZYMANSKI Lionel gérant de la société LS TAXI domiciliée 434 rue du Mont, d'exploiter la seconde place, il est proposé d'établir cette dernière à cette même adresse

Il est précisé que le Président de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (CLT3P) sera informé de ce projet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création de cette autorisation supplémentaire et sur l'emplacement physique du stationnement.

VOTE : UNANIMITE POUR SUR 16 VOTANTS

26-09-04 – Travaux en régie – tarifs 2026

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année il convient de fixer le tarif horaire des travaux en régie de l'année 2026.

Compte tenue de l'augmentation des salaires ainsi que des dépenses liées à l'entretien et au fonctionnement des matériels, il convient d'appliquer une augmentation évaluée à 2 %

	2025	2026
TRACTO PELLE sans chauffeur	65,50	66,80
CAMION sans chauffeur	54,50	55,50
EMPLOYÉS	28,00	28,50

VOTE : UNANIMITE SUR 16 VOTANTS

26-09-05 – Création d'un court de tennis couvert – installation de panneaux photovoltaïques – adhésion

La municipalité doit installer, sur le toit du futur court de tennis couvert des panneaux photovoltaïques couvrant 50 % de la toiture.

Le prix de rachat de l'énergie produite n'étant pas satisfaisant, il conviendrait de pratiquer de l'autoconsommation locale.

Ce dispositif permet de consommer, sur les bâtiments communaux et intercommunaux situés dans un rayons de 20 km, l'énergie produite par les panneaux en adhérant à une structure qui établit pour tout le territoire de Loire-Semène, la répartition de la production en fonction de la plus forte demande à l'instant T mais également des bâtiments les plus près du dispositif.

Ainsi, M. le Maire propose d'adhérer à cette structure (dont la dénomination exacte ainsi que le fonctionnement vous sera présenté le soir du conseil) en lien avec la communauté de communes Loire-Semène, pour profiter de l'autoconsommation produite sur nos propres bâtiments énergivores.

VOTE : UNANIMITE SUR 16 VOTANTS